

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS.

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1913

DEUX MÉDAILLES

FRAPPÉES POUR LE FRANC DE BRUGES

A L'OCCASION DE LA

Naissance de l'Archiduc Léopold, en 1716

PLANCHE XIII.

La guerre de la succession d'Espagne venait de finir (1), lorsque, après plus de sept années d'union stérile, le 13 avril 1716, Élisabeth-Christine, duchesse de Brunswick-Wolffenbuttel, femme de l'empereur Charles VI, mit au monde l'archiduc Léopold d'Autriche. La naissance de ce prince, en donnant un héritier au trône, semblait écarter de notre pays le danger de nouvelles guerres; aussi fut-elle célébrée par des réjouissances publiques, et en Belgique comme dans les autres états de l'empereur, de nombreuses médailles furent frappées pour en conserver le souvenir.

Celles dont la reproduction accompagne cette étude, étaient destinées au magistrat du Franc de Bruges; en voici la description :

I. Droit : Buste de Charles VI, en perruque,

(1) La prise de Bouchain, le 19 octobre 1712, fut le dernier événement de la guerre de la succession d'Espagne dans les Pays-Bas. GACHARD, *Hist. de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle*, p. 204.)

lauré, drapé, à droite. Légende : CAROLUS VI · IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Sous le buste : PH : ROETTIERS F :

Revers : L'écu du Franc de Bruges, d'argent à la bande d'azur, adossé à un socle, que domine une ruche entourée d'abeilles; il est tenu à dextre par un homme sauvage, debout, armé d'une massue, et à senestre par une femme sauvage, assise sur un rocher; de la main droite, elle pose au sommet de l'écu une plante de chardon, et de la gauche elle tient un rameau de chêne. A la base du rocher, la lettre R (Roettiers).

Légende : GENVS IMMORTALE MANET.
En exergue : NATIUITAS PRIMOGENITI.

Diamètre : 52 mm. Poids : 61 gr. 1. Argent. Ma collection.

II. Droit : Buste de Charles VI, différent du premier, en perruque, lauré, drapé, à droite. Légende : CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Sous le buste : PH : ROETT : IUN : F :

Revers : L'impératrice, diadémée et drapée à l'antique, ayant à ses pieds, dans un médaillon ovale, les armes du Franc de Bruges, sommées des lettres S. P. Q. F. (Senatus populusque Franco-natensis), s'avance vers saint Léopold, auréolé et coiffé du bonnet d'électeur, qui lui présente l'enfant dont il est le patron; sainte Marguerite d'Antioche, auréolée, le front ceint d'une couronne royale, un bras élevé, semble protéger le jeune prince; plus haut, la sainte Vierge, entourée d'une gloire, tenant l'enfant Jésus de la main gauche,

lève la droite dans un geste de bénédiction. Légende : GENUS IMMORTALE MANET. En exergue : LEOPOLDVS · E · POLO · PRODIIT · IDI · BVS · APRILIS.

Diamètre : 53 mm. Poids : 60 gr. 1. Argent : Ma collection.
Or : Cabinet de l'État Belge.

Contrairement à notre attente, nous n'avons guère trouvé à nous documenter, en ce qui concerne ces médailles, dans les archives du Franc de Bruges ; deux textes assez laconiques ont été le seul fruit de nos recherches. Le premier nous apprend « qu'une somme de £ 1241-11-1 gr. argent courant, a été payée à Philippe Rottiers, pour la livraison de 42 médailles d'or, distribuées aux membres du collège, en vertu de leur résolution du 9 mai 1716 » (1). Cette dépense qui, normalement, devait figurer dans le compte de 1716, se trouve dans celui de 1715, antérieur donc à l'événement et à la décision qui la motivèrent. Elle y est inscrite par une main dont n'émane pas l'ensemble du document, et l'approbation marginale qui l'accompagne est d'une autre écriture encore. Comme nous savons que les commissaires à l'audition des comptes, voyaient d'un mauvais œil les

(1) Comptes du Franc, n° 455, 1714-15, f° 326 : Voorts betaelt aen d'heer Phle Rottiers de somme van 1241-11-1 gr. court-over de leve-rynghe van 42 goude medaillien ghedistribueert aen myn heeren van den collegie van desen lande volgens hunne resolutie in daten 9 meye 1716 bij specificaē ordonnantie ende quitte syn xij^e xli^exis i gr. En marge : Transeat ten regarde van den rendant.

largesses que les magistrats s'octroyaient trop souvent à cette époque, nous pensons que le trésorier du Franc a cherché à dissimuler, par un jeu d'écritures, une dépense critiquable. La délibération du 9 mai 1716, qui ordonnait la frappe des médailles, eût été intéressante à connaître ; malheureusement, le livre aux résolutions de 1701 à 1719 qui la contenait, est perdu. Mais voici ce que nous avons trouvé, avec quelque surprise, dans un registre plus récent ; c'est le second texte auquel nous faisons allusion plus haut : Le 24 mars 1741, le receveur général du Franc annonça au collègue qu'il avait fait frapper quelques médailles d'argent, où *des vœux d'immortalité pour la race de l'empereur Charles VI étaient exprimés* ; et comme, ce jour-là, le son de la cloche triomphale et du carillon annonçait au public l'heureuse délivrance de la reine de Hongrie et de Bohême, il demanda aux échevins de pouvoir leur offrir, à chacun, une de ces médailles. La proposition du receveur fut acceptée, et le collègue promit de lui témoigner sa reconnaissance en temps opportun (1).

(1) *Resolutieboek* du Franc de Bruges, n° 48, f° 9^o v^o. Actum den 24 Maerte 1741. Den heer Ontfr generael doet present aen jedenen heere van den collegie van een silvere medaillie. Eodem verthoonde den heer ontfangher generaël dat hy hadde laeten slaen eenighe medaillen representeerende den wensch van het onstervelick gheslachte van Sijne Keyserlicke Majesteyt onsen ghenaedighen Souverain Carel den sesden, ende ghelijck op hedent door het luyden van de triumphe clocke ende het spelen van den constighen beyaert aen het publicq was bekent ghemaect de ghewenschte tydinghe van het gheluckigh ghe-

Le libellé de cette résolution montre qu'il s'agissait des médailles à la légende « *Genus immortale manet* » et au buste de l'empereur Charles VI, mort le 20 octobre de l'année précédente; et de ce que le coût n'en figure ni dans le compte de 1740, ni dans ceux des exercices suivants, il semble résulter qu'on a distribué, au magistrat du Franc, lors de la naissance de Joseph II, les médailles frappées en 1716, en souvenir de celle de l'archiduc Léopold.

Le revers de la médaille que nous avons décrite la première pourrait se passer de commentaires; et nous ne lui consacrerons ici quelques lignes que pour rectifier l'interprétation fautive qu'en donne le *supplément à Van Loon* (1). D'après cet

liggen van Haere Majesteyt de coninghinne van Hongarien ende Bohe-men onse souveraine van eenen hertogh, versochte hij aen den collegie van synen t'weghe te presenteren elcq eene van de selve medaillen enda t'selve present in dancke te willen aenveirden Wiert gheresolveert syne gratieuse presentatie aen te nemen ende hem daer over te bedancken, sullende den Collegie daer over t' synen tyde aen den selven heer ontfangher generael zyn erkentnisse bewysen.

Pris dans leur sens littéral, les mots « van synen t'weghe » indiqueraient que le receveur général, qui était Jacques Winckelman, faisait à ses collègues une générosité personnelle; ceci expliquerait pourquoi ces médailles ne figurent dans aucun compte du Franc. En 1742, Winckelman, qui appartenait au magistrat depuis 50 ans, fêta son jubilé. Une médaille à son effigie fut frappée à cette occasion. Nous n'en avons trouvé aucune trace dans la comptabilité. Peut être lui fut-elle offerte par ses collègues à titre de réciprocité, comme le texte cité ici semble en contenir la promesse.

(1) Vol. I, p. 23 et pl. II, n° 7. Op den voorgrond twee naakte beelden; het eene, Herkules, met de knods op den regterschouder,

ouvrage, les personnages qui soutiennent l'écu du Franc seraient, l'un, Hercule; l'autre, « une nymphe, une déesse, peut-être Hébé (1), tenant un bouquet d'immortelles. » Rendons à l'Olympe ces divinités, qui n'ont ici que faire; les tenants des armes du Franc ne sont que des mortels, — un homme et une femme sauvages —; comme les emblèmes dont ils sont accompagnés, une ruche, un chardon, un rameau de chêne; ils rappellent que le Franc de Bruges est un territoire rural, demeuré impénétrable, grâce à ses forêts et à la vaillance de ses habitants, à la conquête romaine.

Notre seconde médaille offre plus d'intérêt. P101, dans son *Catalogue des coins, poinçons et matrices de la Monnaie* (2), avait donné de son revers la description que voici: « Femme debout à gauche, » regardant une autre femme qui apparaît dans le » ciel et tient un enfant; à côté, une troisième » femme; dans le ciel, la Vierge avec l'enfant divin; » à terre, l'écu du Franc de Bruges ». PINCHART

rustende met de linkerhand op een wapenschild. Het andere, eene nimf of godin, misschien Hebe, zittende op een rots, en houdende in de omhoog geheven linkerhand een telgje of twijgje, en in de rechterhand, die tevens op het wapenschild rust, zevenjaarsbloemen (immortelles). Op den achtergrond staet een voetstuk waarop een bijenkorf, rondom welke vele bijen vliegen. Om den rand: Genus etc.; het geslacht blijft onsterfelijk. Onder aan: Nativitas etc; geboorte van den eersten huwelijgstelg.

(1) Hercule ayant été admis au nombre des dieux, épousa Hébé, fille de Jupiter et de Junon.

(2) CXXXIX. Naissance de l'archiduc Léopold, 1716, n° 474.

précise encore moins, quand il dit, dans son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique* (1) : « Composition allégorique de trois femmes, la Vierge, etc. »

Nous essaierons de justifier ici notre interprétation nouvelle de la composition de Ph. Roettiers

Le *Traité de la Barrière*, conclu à Anvers, le 15 novembre 1715, avait soulevé, dans les Pays-Bas catholiques, mais surtout en Flandre et en Brabant, une réprobation unanime. Les États de Flandre résolurent d'envoyer à Vienne une députation chargée d'obtenir de l'empereur la modification de ses clauses les plus préjudiciables.

Un chanoine de St-Donatien à Bruges, Jean Verslype (2), en faisait partie, et représentait, avec Mgr van der Noot, évêque de Gand, l'ordre du clergé. Parti de Bruges le 15 janvier 1716, Verslype nota jour par jour toutes les péripéties de son voyage : les menus incidents de la route, la splendeur des réceptions impériales, les négociations politiques auxquelles il est mêlé, sont rap-

(1) P. 66, n° 2.

(2) Jean Verslype, originaire d'Ypres, licencié en théologie, fut successivement curé à Varsseuaere (1682) et à Lichtervelde, pléban de Sainte-Gudule à Bruxelles, curé de Saint-Martin et doyen de Courtrai. En 1715, il devint chanoine gradué de Saint-Donatien à Bruges et titulaire de la 9^{me} prébende (réservée aux chanoines gradués). C'est comme vicaire général *sede vacante* qu'il fut désigné pour faire partie de la députation de Vienne; à son retour, il devint d'abord archiprêtre et doyen d'Oudenbourg, et en 1720 archidiaque. (*Compendium chronologicum episcoporum brugensium, nec non praepositorum, decanorum et canonicorum S. Donationi, Brùgis 1731. p. 96 et 135*).

